

LE CEFRI

Comité français de certification des
Entreprises pour la Formation et le
suivi du personnel travaillant sous
Rayonnements Ionisants



PRÉSENTATION

Pascal VAUCHERET, Directeur du CEFRI

Le **CEFRI** est :

. le certificateur de référence en radioprotection auprès des parties prenantes :

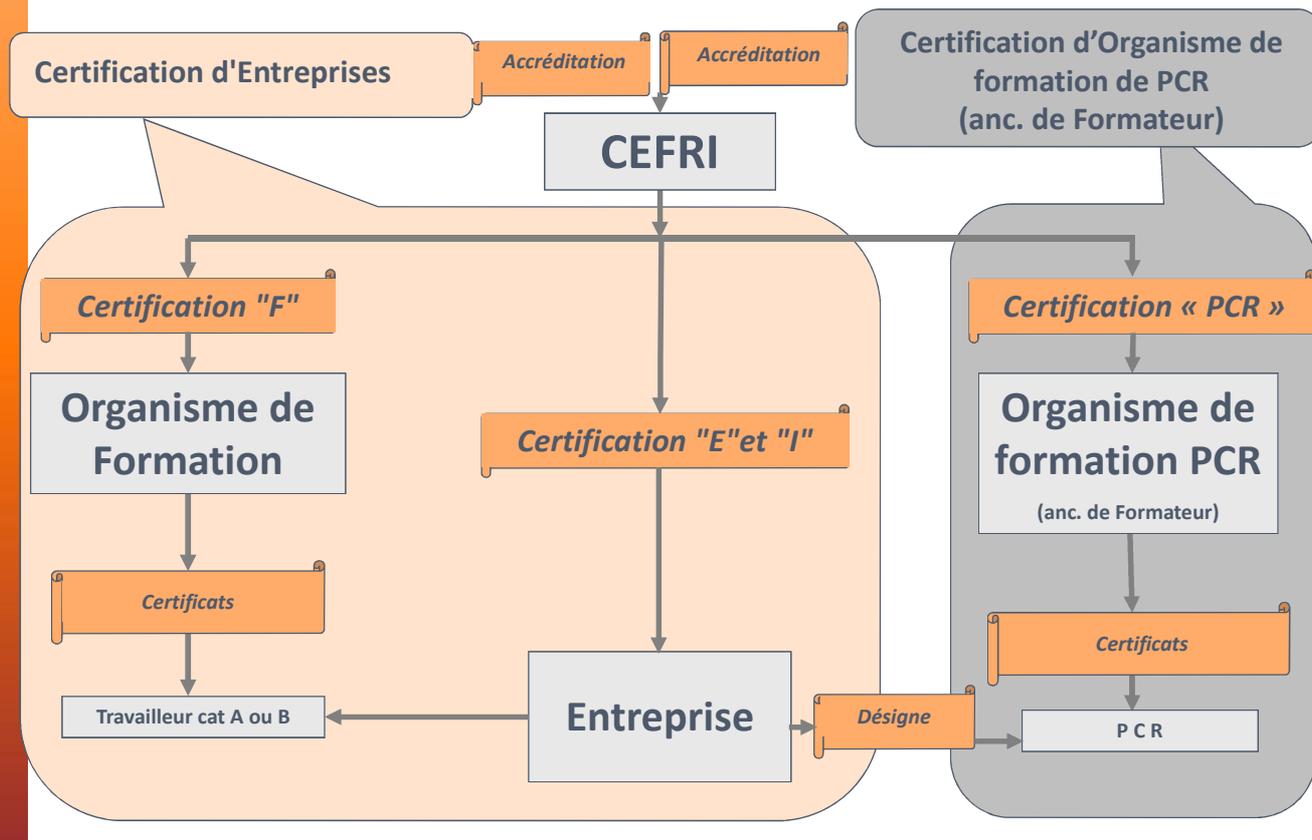
- Exploitants: EDF, AREVA NC, CEA, Défense
- Entreprises: G.I.I.N. (Entreprises, Organismes de Formation,ETT)
- IRSN, SFRP, Médecins du Travail

. indépendant et impartial

- par l'équilibre exploitants / entreprises au sein des commissions et comités
- grâce à son indépendance financière

. un moteur du progrès continu en Radioprotection

. intégrable dans une démarche de Management Intégré



Nouvelles spécifications E et I :

- Conformes à la réglementation
- COFRAC
- Audits d'implantations
- Audits d'opération

L'audit d'opération (in situ)

Pour qui ? (pas pour les ETT):

- la dose collective annuelle > à 250 HmSv
- ou nombre de travailleurs à plus 10 mSv > à 10
- les entreprises exerçant les activités de :
 - décontamination et opérations liées au conditionnement et à l'évacuation des déchets et effluents radioactifs produits,
 - radiologie industrielle,
 - manipulation de sources scellées de haute activité

L'audit d'opération (in situ)

Pourquoi ? :

- évaluer in situ l'adéquation des procédures mise en œuvre au regard de l'ampleur et de la nature du risque radiologique, notamment pour ce qui concerne les équipements de protection individuelle, les mesures spécifiques de radioprotection et la formation des travailleurs,
- de s'assurer de la qualité de la mise œuvre pratique des procédures de prévention des risques

L'audit d'opération (in situ et fin)

Comment ? :

Observations de situation de travail, interviews et analyse de procédures principalement autour de 3 thèmes:

- L'évaluation des risques radiologiques et la mise en œuvre des mesures de prévention,
- la communication,
- la connaissance des consignes

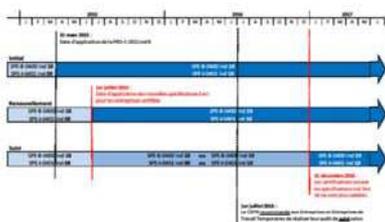
Où ?:

- Une partie de ces évaluations est réalisée en zone réglementée

CE QU'IL FAUT RETENIR :

D'une manière
générale :

Modalités de mise en application des spécifications E et I



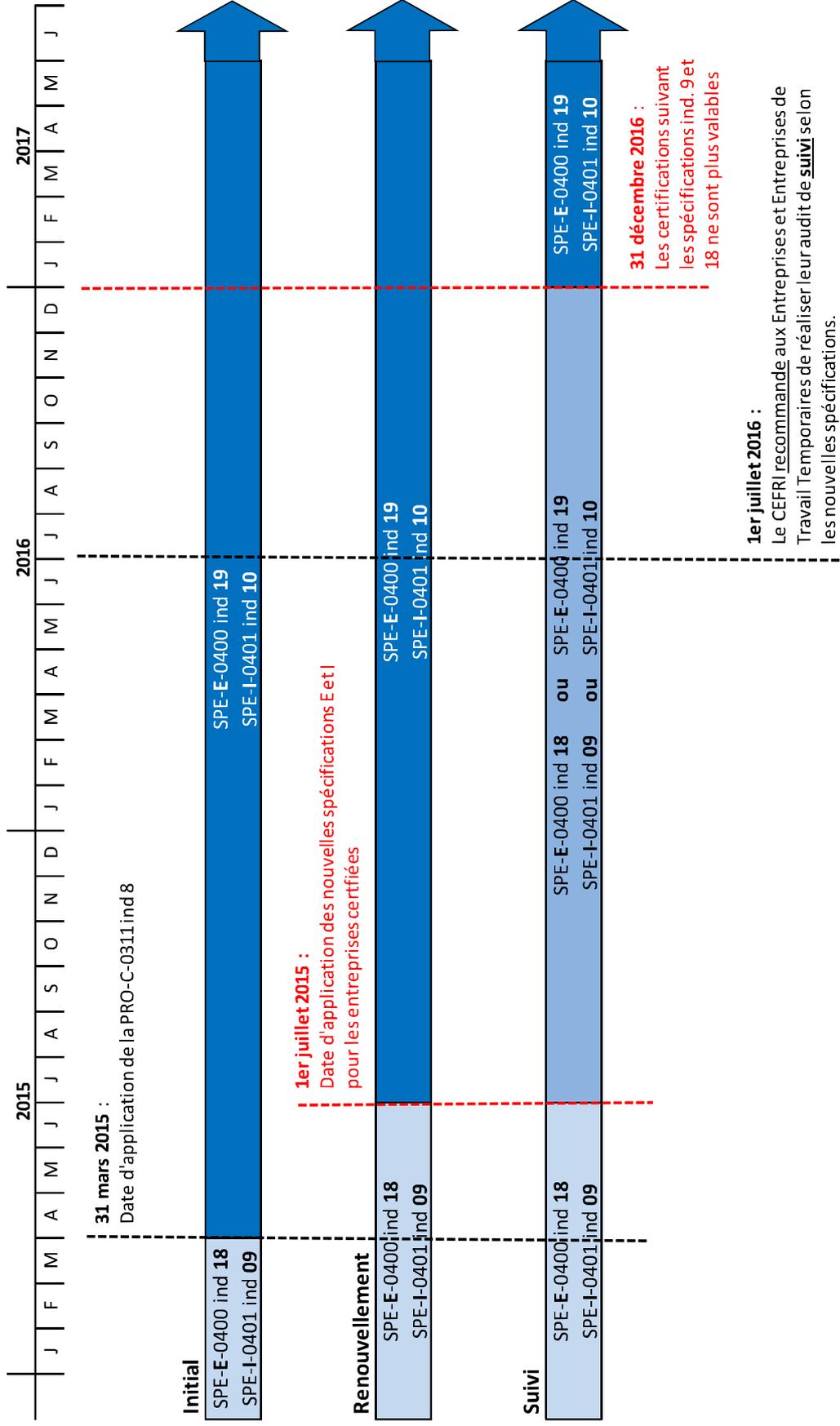
Audit initial :
tout dossier déposé à partir du 31/03/2015
→ E Indice 19 ou 20

Date anniversaire < 01/07/2015
Audits de suivi et renouvellement
→ E Indice 18

Date anniversaire > 30/06/2015
Audits de renouvellement → E Indice 20

Audit de suivi au choix de l'Entreprise jusqu'au
31/12/2016 → E Indice 18 ou 20

Modalités de mise en application des spécifications E et I

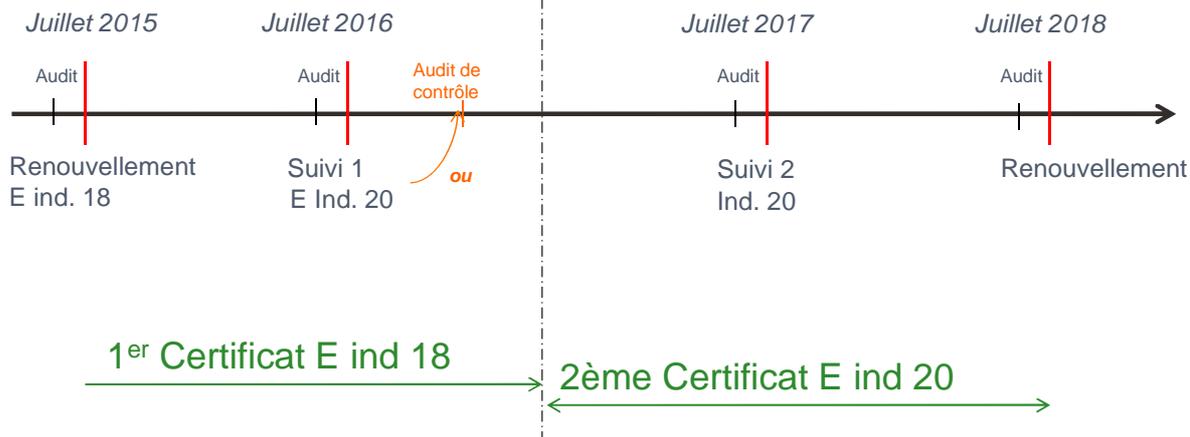


Exemple : audit de renouvellement E indice 18 en juillet 2015

Derniers audits indice 18

Décembre 2016
Article 7 de l'arrêté

Dans le cas où une Entreprise ne serait pas passée en ind 20 avant décembre 2016, un audit de contrôle avant cette date butoire permettra à cette entreprise de prolonger son certificat jusqu'en juillet 2018



RAPPELS

- Passage d'un indice du référentiel à un indice plus élevé :
 - >> L'étape 1 n'est pas renouvelée
 - >> La durée d'audit n'est pas augmentée pour la seule raison du changement d'indice
- A partir du 24/06/2015, tous les certificats E ind 18 et I ind 10 sont édités avec une date d'échéance fixée au 31/12/2016.
- Après le 31/12/2016, les certificats correspondant à la spécification E 400 indice 18 ou la spécification I 401 indice 9 (ne répondant pas aux exigences de l'arrêté du 27 novembre 2013) **ne sont plus valides**.

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

ÉTAPES	ORGANISME ¹	CEFRI	ÉQUIPE D'AUDIT	COMITÉ DE CERTIFICATION DES ENTREPRISES
APPROPRIATION DU RÉFÉRENTIEL CEFRI	●	●		
MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT	●			
DÉPÔT DU DOSSIER DE CERTIFICATION	○			
ÉTUDE DE RECEVABILITÉ DU DOSSIER		●		
ENVOI DES COURRIERS DÉCLENCHANT L'AUDIT		○		
PLANIFICATION DE L'AUDIT	●		●	
RÉALISATION DE L'AUDIT	○		○	
LE CAS ÉCHÉANT, PROPOSITION D'ACTIONS CORRECTIVES	●			
LE CAS ÉCHÉANT, VALIDATION D'ACTIONS CORRECTIVES			○	
ÉMISSION DU RAPPORT D'AUDIT			●	
ENVOI AU CEFRI DU RAPPORT D'AUDIT ET DE LA PROPOSITION AU CCE ²			○	
EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT ET DE LA FICHE DE PROPOSITION		●		●
DÉCISION (CERTIFICATION, MAINTIEN, RENOUVELLEMENT,...)		○		
ENVOI DU CERTIFICAT ET/OU DU COURRIER À LA SOCIÉTÉ		●		

¹- Entreprises, Entreprises de travail temporaire & Organismes de formation

²- Comité de certification des entreprises

Le CEFRI met tout en œuvre pour maintenir le niveau d'exigence de ses certifications tout en simplifiant l'organisation interne et la réalisation des dossiers pour les sociétés.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

A vos côtés, depuis 25 ans



Comité français de certification des Entreprises
pour la Formation et le suivi du personnel travaillant
sous Rayonnements Ionisants

CERTIFICATEUR DE RÉFÉRENCE EN RADIOPROTECTION DEPUIS 1990

Né d'une volonté commune des parties prenantes de l'industrie du nucléaire de garantir la protection de la santé et la sécurité des intervenants en zone, le CEFRI a pour mission de :

- Contribuer pour le personnel à l'amélioration de la prévention des risques liés aux travaux dans les installations nucléaires et, d'une façon plus générale, dans les installations où existe un risque lié aux rayonnements ionisants, et en particulier dans le domaine de la radioprotection,
- Permettre aux entreprises intervenant sur les marchés du nucléaire de faire la démonstration objective des actions de prévention qu'elles mènent,
- Améliorer pour les entreprises intervenant sur les marchés du nucléaire leur accès aux marchés européens et internationaux.

573
AUDITS
RÉALISÉS
EN 2014

IMPARTIALITÉ

EXPERTISE

INDÉPENDANCE

56
AUDITEURS
EXPERTS

**MOTEUR DU PROGRÈS
CONTINU EN RADIOPROTECTION**

(en 2012, la dose moyenne des opérateurs
en CNPE a atteint 0,97 mSv, passant pour la
1^{ère} fois sous la dose publique 1 mSv)

**UNE ÉQUIPE
PERMANENTE À
VOTRE ÉCOUTE**

**RÉUNIONS DE
COMMISSION
TECHNIQUE ET
DE COMITÉ DE
CERTIFICATION
MENSUELLES**

Le CEFRI est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation, accréditations n°4-0017 et 4-0033, portées disponibles sur www.cofrac.fr).

À l'instar du millier d'entreprises qui ont choisi d'être certifiées par le CEFRI depuis sa création, faites le choix d'une certification reconnue par les professionnels du nucléaire dans le cadre normatif et réglementaire à considérer.

**Pour tout renseignement :
CEFRI**

39, rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIE
01 47 17 61 97
contact@cefri.fr
www.cefri.fr



Comité français de certification des Entreprises
pour la Formation et le suivi du personnel travaillant
sous Rayonnements Ionisants

French commission providing certification for companies that need to train and monitor workers exposed to ionising radiation

NOTABLE RADIATION-PROTECTION CERTIFICATION BODY SINCE 1990

As the result of a common desire on the part of nuclear industry stakeholders to ensure the health and safety of their on-site workers, CEFRI's mission aims to:

- Contribute towards improving risk-related prevention for personnel working in nuclear plants, and more generally, in installations where there is a risk related to ionising radiation, in the field of radiation-protection in particular,
- Enable companies involved in nuclear markets to objectively demonstrate their prevention actions,
- Make it easier for companies involved in the nuclear market to access European and International markets.

573
AUDITS CONDUCTED
IN 2014

IMPARTIALITY

EXPERTISE

INDEPENDENCE

56
EXPERT
AUDITORS

PERMANENT RADIATION-PROTECTION IMPROVEMENT PROCESS

(in 2012, the average dose recorded for CNPE operators was 0,97 mSv, which means that for the 1st time, doses were below the recommended public limit of 1 mSv)

A TEAM DEVOTED TO
DEALING WITH YOUR
QUERIES

TECHNICAL
COMMISSIONS
AND MONTHLY
CERTIFICATION
COMMITTEES

CEFRI is accredited by COFRAC (French Accreditation Committee), accreditations n°4-0017 and 4-0033, available on www.cofrac.fr.

Follow the example of the around 1,000 companies that have chosen CEFRI certification since it was created, opt for certification that is acknowledged by professionals in the nuclear sector, within the normative and regulatory framework in question.

For further information: CEFRI

39, rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIE - FRANCE
+33 (0)1 47 17 61 97
contact@cefri.fr
www.cefri.fr